L'INDUSTRIE

LE PROGRAMME AMÉRICAIN DISC—LES RÉPERCUSSIONS SUR LES SOCIÉTÉS CANADIENNES—LES POURPARLERS LORS DE LA VISITE DU PRÉSIDENT NIXON

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Une question au premier ministre, monsieur l'Orateur. Le premier ministre nous donnerait-il une idée de ce que pense le gouvernement de la mise en œuvre du programme DISC et, en fait, donnerait-il à la Chambre et aux Canadiens une idée de la procédure et des méthodes qu'il va tenter de mettre en œuvre pour annuler les effets nuisibles de ce programme?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Le ministre de l'Industrie et du Commerce a déjà répondu à cette question au moins cinq fois et je ne puis rien y ajouter.

M. Alexander: Alors, puis-je poser une autre question supplémentaire? Le gouvernement se propose-t-il de saisir le président des États-Unis de cette question. Compte tenu du fait que le premier ministre a signalé que l'ordre du jour n'est pas encore dressé, le gouvernement a-t-il l'intention de porter cette question fort importante à la connaissance du président?

Le très hon. M. Trudeau: Ma foi, monsieur l'Orateur, pour la raison que je viens tout juste de fournir, l'ordre du jour n'est pas encore dressé entre les deux pays, mais si cette question y figure, j'exprimerai le même point de vue que le ministre de l'Industrie et du Commerce a fait valoir.

LES AVANTAGES DU PROGRAMME DISC POUR LES FABRI-CANTS AMÉRICAINS DE PIÈCES DÉTACHÉES—LES MESURES ENVISAGÉES—LA FERMETURE DE LA DUPLATE CORPORATION

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question supplémentaire à poser au ministre de l'Industrie et du Commerce. Sait-il qu'un certain nombre de fabricants de pièces détachées des États-Unis, qui ont des filiales au Canada, profitent déjà du programme DISC et, si oui, a-t-il pris des mesures spécifiques pour y faire échec?

• (1420)

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant de cela et j'aimerais que le député me fournisse des précisions, s'il est en mesure de le faire.

M. Broadbent: Bien volontiers, monsieur l'Orateur. Deuxièmement, j'aimerais savoir si le ministre a cherché à déterminer si le récent transfert et l'annonce de la fermeture des entreprises Duplate Corporation, à Windsor, dans l'Ontario, sont peut-être attribuables à la décision récente de la société Chrysler de produire dorénavant les parebrise aux États-Unis au lieu de les acheter au Canada?

L'hon. M. Pepin: Oui, monsieur l'Orateur, je suis au courant de cela, mais je pourrais citer bien d'autres exemples où c'est l'inverse qui s'est produit. Les sociétés américaines ont décidé d'opter pour des pièces détachées fabri-

quées au Canada. Il ne s'agit pas d'une situation immuable, mais perpétuellement mouvante où l'avantage va tantôt aux intérêts canadiens, tantôt aux intérêts étrangers.

LA POLLUTION

LA COTISATION DES PÉTROLIERS À LA CAISSE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION—LES ENTRETIENS AVEC M. HATFIELD

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Pourrait-il, à l'intention de la Chambre, des industriels des provinces maritimes et des intérêts pétroliers, faire rapport des résultats des conversations qu'il a eues hier avec M. Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick?

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je dirai, le plus brièvement possible, que les entretiens d'hier et de ce matin ont été, je crois, profitables aux deux parties en nous faisant mieux prendre conscience des difficultés auxquelles nous nous heurtons de part et d'autre à ce sujet. À la suite des instances qu'on m'a faites ce matin, j'ai pris l'engagement de proposer certaines solutions de rechange qui seront communiquées à M. Hatfield d'ici la fin de la semaine. Ces propositions resteront conformes aux objectifs du gouvernement, mais pourraient entraîner certains changements d'ordre pratique qui répondraient en même temps aux visées de la province.

M. Forrestall: Quand le ministre va-t-il dévoiler ses projets à la population de la Nouvelle-Écosse? Le premier ministre, M. Regan, devra-t-il attendre qu'on le mette au courant plus tard? Au lieu d'attendre qu'on le questionne, le ministre pourrait-il s'engager à exposer à la Chambre, en même temps qu'au premier ministre du Nouveau-Brunswick, la méthode ou le mécanisme qu'il proposerait de substituer au système actuel, étant donné les répercussions possibles?

L'hon. M. Jamieson: Toutes les propositions faites à une province en particulier s'appliqueraient normalement, je suppose, à l'ensemble du pays. Dans ces conditions, je ne vois pas pourquoi on ne les publierait pas en temps opportun, mais je voudrais consulter M. Hatfield pour lui demander si cela lui nuirait ou non dans ses négociations.

M. Forrestall: Dois-je comprendre que le ministre ne serait pas disposé à faire à ce sujet une déclaration à la Chambre avant ou à peu près en même temps qu'il communique ces choix au premier ministre du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Jamieson: Non, monsieur l'Orateur, et si j'ai induit le député en erreur je le regrette. Ce que j'ai voulu dire, c'est que nous ferions certaines propositions au premier ministre. Soit dit en passant, ces propositions entraîneraient probablement une autre série de réunions au début de la semaine prochaine à Ottawa. Tant qu'elles n'auront pas été acceptées, elles resteront de simples propositions et il se pourrait que le premier ministre du Nouveau-Brunswick doive s'en servir au cours de ses négociations avec les intérêts privés. Ce n'est que dans le cas d'un accord qu'il semblerait logique de les présenter publiquement.